Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1936)

Heft: 46

Artikel: Est-ce normal???

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-733897

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les loyers sont beaucoup trop élevés

Inutile de le répéter dans les restaurants, autour des cafés-crème; inutile de se lamenter toujours en vain : l'heure est aux gens d'action. N'y a-t-il pas un moyen simple et effectif de faire cesser le scandale des loyers trop onéreux pour la désastreuse situation actuelle de la cinématographie suisse ? Telle est la question que chacun doit se poser et chercher à résoudre.

C'est ce que nous avons fait, chers lecteurs. Aussi nous permettons-nous d'attirer votre bienveillante attention sur les lignes suivantes.

Dans les cartons de l'Administration fédérale somnole une requête de limitation du nombre des cinémas.

Dans un pays à régime autoritaire, une question aussi grave aurait été résolue en moins d'un mois, car il s'agit de l'existence menacée de nombreux citoyens qui risquent de se trouver, par suite de mesures trop tardives, à la rue, au chômage, et par là réduits aux secours des contribuables, que nous sommes tous. Seulement, avec notre bonne démocratie, toute requête se trouve mise à l'étude, passant de commission en commission, de fonctionnaire en fonctionnaire, et quand chacun a songé à émettre son opinion, il y a bien des chances que le malade soit mort.

C'est pourquoi les associations cinématographiques suisses, estimant que l'on n'est jamais mieux servis que par soi-même, ont pratiquement résolu le problème. Grâce à une entente réciproque entre loueurs et exploitants, il est quasi impossible à un nouveau cinéma de s'ouvrir.

Atteinte à la liberté du commerce ? Peut-être ; mais surtout arrêt total des projets insensés de gens désireux de manger rapidement leurs économies, à moins qu'ils ne ruinent purement et simplement des commanditaires naïfs. Limitation de la liberté de se lancer dans des aventures insensées portant finalement préjudice à la collectivité.

Cette limitation des cinémas par manque de films est certainement de loin le meilleur des succès de la convention, si imparfaite dans d'autres domaines.

Et alors, chers lecteurs, ne serait-il pas possible d'obtenir le même résultat dans la question des loyers trop élevés. Pourquoi les loueurs ne décideraient-ils pas, en collaboration avec les directeurs de cinémas, de refuser toute livraison de films à une salle dont le loyer dépasserait un certain pourcentage. Ce serait très normal de voir les loueurs, auxquels on reproche toujours d'exiger un prix trop élevé pour leur film, qui est pourtant la nourriture essentielle de toute exploitation, secourir le directeur de cinéma pressuré par un propriétaire ne voulant pas adapter ses prétentions au nouvel état de la cinématographie.

Depuis des années, et surtout depuis des mois, la situation s'aggrave sans cesse pour les cinémas. Victime de la crise, le public diminue de plus en plus, et pourtant M. « Proprio » entend toucher les mêmes gros loyers, établis souvent lors des temps bénis de l'art muet.

Alors, qui doit se serrer la ceinture ?

Est-ce le directeur, déjà réduit à la portion minimum ? Est-ce l'employé, dont les salaires de misère constituent souvent une véritable honte ? Est-ce le loueur, comme chacun le souhaite ?

Non, Messieurs, ce doit être en tout premier lieu celui qui est le plus inactif, celui qui a le moins de soucis, celui qui a toujours bénéficié jusqu'à ce jour d'un étonnant privilève.

Donc, en résumé, après la limitation des salles si brillamment réalisée, il importe, par le même procédé, si auparavant la franche et loyale explication des faits ne suffit pas, d'obtenir des propriétaires une adaptation plus régulière à l'état actuel de la cinématographie. Il semblerait a priori que ces Messieurs auraient tout intérêt à venir eux-mêmes et de leur propre gré aux secours de leurs locataires de plus en plus embourbés. Sinon, c'est aux loueurs, auxquels on demande toujours des réductions aux contrats librement consentis, à venir mettre un peu d'ordre et d'équité dans ce magnifique désordre.

Est-ce normal ???

Un loueur de films régulièrement inscrit à l'Association des loueurs possède un magnifique documentaire sur le ski. Il aurait l'occasion de le louer à de nombreux ski-clubs qui, sans cesse, le lui demandent. Quoi qu'il paie régulièrement ses cotisations à son Association, l'A.C.S.R. lui défend de faire des affaires avec son film, car les ski-clubs ne font pas partie de l'Association des directeurs de salle. Jusque là, tout semble régulier. Mais voici qu'un non-loueur achète une copie du dit documentaire et le loue librement aux ski-clubs et salles paroissiales. Résultat : les cinémas ont malgré tout la concurrence des non-membres. Mais le loueur, membre de l'Association, se trouve être le dindon de la farce. N'y aurait-il pas lieu d'y remédier ?

Il y a même encore mieux. Le directeur de cinéma régulièrement affilié à l'A.C.S.R. serait d'accord d'organiser les représentations pour les ski-clubs. Seulement l'A.C.S.R. lui demande de telles cotisations, qu'il se trouve en situation très inférieure au nouveau venu, qui se moque fort de toutes les associations et qui gagnera de l'argent, aux dépens des membres réguliers.

Il sera bon, en une période aussi critique, d'éviter de laisser subsister de pareilles anomalies. Tant les membres de l'Association des loueurs que ceux de l'A.C.S.R. doivent être soutenus et non pas brimés inutilement.

Ici... là... et ailleurs

— Si les spectateurs se font rares au Colisée, le petit cinéma de La Sallaz sur Lausanne, les directeurs, par contre, se succèdent à une rapidité vertigineuse. Avant-hier c'était M. Fumanti, hier l'on certifiait que M. Weibel avait une patente et aujourd'hui voici M. Morel qui annonce la réouverture. De quoi demain sera-t-il fait ? Il semble en tous cas que la Roche Tarpéienne est bien près du C...olisée. !

— « Errare humanum est... » La municipalité de Zurich vient d'envoyer auprès de M. Etter, chef du Département fédéral de l'intérieur, une délégation de quatre personnes, pour lui exposer les raisons en faveur de l'installation à Zurich d'un studio suisse de films sonores. Cette délégation comprend MM. Gschwand et Kunz, membres de la municipalité, M. Spühler, chef de l'Office municipal du travail, M. Meyer, directeur de la Tonfilm A. G. La délégation a fait valoir que toutes les conditions sont remplies pour l'établissement du studio à Zurich. M. Etter examinera les explications qui lui ont été données.

— M. Fuglistaler, directeur du cinéma Métropole, à Lausanne, nous informe qu'il est seul compétent pour la programmation, ceci pour couper court à certains bruits dont nous nous étions fait l'écho dans notre dernier numéro.

— Tandis que Carl Laemmle séjournait à Lucerne, la grande star Marlène Dietrich vient de passer quelques jours à Lausanne pour chercher un bon pensionnat pour sa fille. Elle était accompagnée de sa mère et de son mari, le Dr Sieber.

— Enfin le Studio 10 de Lausanne va rouvrir ses portes sous une direction sérieuse. En effet, cette salle a été reprise par M. Etienne, de Bienne, le propriétaire de la Pad-Film. M. C. Dillon sera directeur et aura la pénible tâche de remonter le courant. Espérons que la coquette salle de Bel-Air retrouvera la vogue qu'elle avait il y a quelques années.

— Le Royal-Biograph de Lausanne va se transférer, ces jours prochains, à la rue St-Laurent et deviendra le Bio. Il semble que M. Kech va connaître à nouveau le succès avec sa bonbonnière remplaçant la salle la moins moderne de la ville, qui connut la grande vogue il y a environ vingt ans.

— Le Capitole de Lausanne a fait des salles combles avec « La marraine de Charley », l'un des meilleurs films de Lucien Baroux.

— Les Distributeurs Français S. A. tiennent à préciser, afin d'éviter toute confusion, que leur film « Pasteur » conçu, réalisé et interprété par Sacha Guitry, n'a rien de commun avec le film américain « La vie de Louis Pasteur ».

— Le « Comptoir Suisse », à Lausanne, ouvre ses portes le 12 septembre. Bonne nouvelle pour les cinégraphistes, qui comptent parmi les plus fervents visiteurs.

La censure...

Le Département de justice et police du canton de Vaud nous communique :

Actualités cinématographiques et films de propagande politique

Il est arrivé à diverses reprises que des manifestations se sont produites dans des cinématographes au moment de la projection des journaux d'actualités. Afin d'éviter des incidents plus graves, nous invitons très sérieusement les directeurs de salles à soumettre d'eux-mêmes les actualités à un contrôle préalable et à refuser de leur propre chef les films qui risquent d'avoir une répercussion sur l'ordre public, ou à y effectuer les coupures qui s'imposent. Nous vous rappelons que les directeurs d'établissements sont **responsables de leurs programmes** et que si des scènes de désordre devaient se produire dans une salle, nous n'hésiterons pas à prendre des mesures contre la direction de l'établissement. En cas de doute, il y aura lieu de requérir l'avis de la Commission cantonale de contrôle.

Les autorités communales sont invitées de leur côté à exercer le même contrôle et à prendre les mesures qu'elles jugeront nécessaires. Le Département se réserve en outre d'intervenir en tout temps.

En ce qui concerne les **films de propagande politique étrangère**, quelle que soit leur tendance, ils ne sont, en principe, pas autorisés sans avoir fait l'objet d'une décision spéciale du Département.

Se référant au préavis de la Commission cantonale de contrôle, le Département de justice et police décide : 1. le film de terreur, d'origine américaine, intitulé : **Le mort qui marche**, est autorisé dans le canton de Vaud aux conditions ci-après :

a) l'interdiction d'admission des enfants est étendue aux jeunes gens n'ayant pas 18 ans révolus ;

b) mention devra figurer dans la publicité (annonces, communiqués, etc.) et à l'entrée de la salle, de la phrase : « **Le film est à déconseiller aux personnes nerveuses et impressionnables** ».

c) un contrôle sera exercé à l'entrée de la salle en vue de la stricte application de l'interdiction.

L'interdiction d'admission des enfants est étendue aux jeunes gens n'ayant pas 18 ans révolus, à l'égard des films suivants : **Ils étaient trois, Maria de la nuit, Les petites alliées, Trois jours de perm'.**

Les films ci-après ne peuvent être représentés publiquement sans avoir fait l'objet d'une décision préalable du Département : **Ceux du Kolkoze**, film russe ; **Le chemin du bonheur**, film russe ; **Club de femmes**, film français ; **La fille de Dracula**, film d'épouvante ; **Guerre au crime**, film de gangsters ; **La jeunesse de Maxime**, film russe ; **Les mystères du sexe**, film allemand ; **Sa première angoisse**, film de gangsters ; **Quatre de l'espionnage**, film anglais ; **Sibiriakoff**, film russe ; **Tchapaiew**, film russe ; **La vérité sur l'Italie**, film de propagande

Le chef du Département : BAUP.

Une production qui s'impose

LA SOCIÉTÉ DES FILMS

PAD

présente

La Rosière des Halles
avec Pierre Larquey, Paulette Dubost, Alice Field, Madeleine Guitty, Raymond Cordy.

Marchand d'amour
avec Jean Galland, Françoise Rosay, etc. etc.

Debout là-dedans
avec BACH Son meilleur film

Lune de Miel
avec Albert Préjean, Charpin, Milly Matis, Jeannine Merey, Raymond Cordy, etc. etc.

BACH détective
2 HEURES DE FOU - RIRE

L'appel du silence
Le grand film de l'année fait par la volonté de 100.000 Français. Un chef-d'œuvre.

La tentation
Un grand film français, avec Marie Bell, Henri Rolland, Berval.

Une poule sur un mur
Un film très gai et plein d'esprit, avec Jules Berry, Larquey, Cristianne Delgue, Monique Roland, etc., etc.

Le crime de M. Pegotte
avec Jules Berry, Suzy Prim, Raymond Cordy, etc., etc. — De la gaîté, de l'esprit.

PROGRAMMES GRAND-GUIGNOL :

La main de singe
Production R. K. O. Film-Union

La dame du dessus Production française

Le fantôme de Creswood
Production R. K. O. Film-Union

Plaisir défendu Production française

13 FILMS • 13 SUCCÈS

PAD

LAUSANNE